

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2021

Numéro	33
Objet	Pole Métropolitain - Bourgogne-Sud Champagne-portes de Paris - adhésion de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois - projet de nouveaux statuts
Rapporteur	Le Président

Date de convocation et d'affichage : 10 décembre 2021.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h52.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 101
- Votants (présents + pouvoirs) : 123

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATELAIN Edouard (suppléant), CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUH Fadi, DA ROCHA Katia, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, ERMINI Hervé (suppléant), FARINE Bruno, FRAPIN David, GARIGLIO Elisabeth, GATOUILLET Marcel, GAURIER Marlène, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GIROT Thierry (suppléant), GOUJARD Pascal, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, Rémi HANON (suppléant), JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KIEHN Patricia, LANOUX Claudie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUADAH Karima, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RAYMOND Arnaud, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, ROUSSELOT Nicole, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna

Excusés et ont donné pouvoir : BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, BAZIN MALGRAS Valérie à LEPRINCE Didier, BILLET André à BLANCHARD Dominique, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GARNERIN David à DUQUESNOY Olivier, GIRARD Marc à ROUSSELOT Nicole, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LANDREAT Pascal à Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, LE CORRE Marie à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, MANDELLI François à BAUDOUX Bruno, NONCIAUX-GRADOS Véronique à DRAGON Jean-Luc, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, ROUSSEAU Pauline à LEBECQ Jérémy, SAINTON Michel à MEIRHAGHE Jean-François, SERRA Frédéric à DENIS Valéry, VIARDOT Gaëlle à LEQUIEN Ombeline, RICHARD Vincent à GOULARD Pascal

Excusés : BECARD Francis, DE VILLEMEREUIL Gérard, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GESNOT Dany, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RICHARD Sophie, SIMON Eric, VAN DE ROSTYNE Alain

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstention
123		120	02	01

Le conseil communautaire approuve à la majorité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2021

**POLE METROPOLITAIN - BOURGOGNE-SUD CHAMPAGNE-PORTES DE PARIS
ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS
PROJET DE NOUVEAUX STATUTS**

Annexe : Statuts

Exposé :

L'auxerrois, comme ses proches voisins que sont les communautés d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, l'Agglomération de Chaumont ou encore l'agglomération du Grand Sénonais, présente une même typologie de territoire de "Franges", ou encore "interstitiel", qui se caractérise par :

- Un éloignement des capitales régionales et donc des centres de décisions,
- Une proximité et influence de la métropole parisienne,
- Un territoire partagé entre villes moyennes et ruralité,

Au total l'Auxerrois fait donc, comme ses voisins, partie de ce tissu interstitiel aux portes de Paris, à la confluence de 4 régions : Ile de France, Grand-Est, Centre Val de Loire et Bourgogne France Comté.

C'est cette typologie territoriale particulière qui a conduit les communautés d'agglomération de Troyes Champagne Métropole (10), de Chaumont (52) et du Grand Sénonais (89), dans un premier temps, à conclure, le 7 avril 2017, un pacte de coopération, autour de 3 axes forts :

- Attractivité,
- Complémentarité,
- Solidarité,

Qui a abouti dans un second temps, le 26 avril 2018, à la création du Pôle Métropolitain Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris, rassemblant quelques 171 communes pour 276 310 habitants.

Le Pôle Métropolitain constitue ainsi un nouveau levier de développement permettant de mieux répondre aux problématiques transversales pour les territoires concernés, comme aux problématiques transrégionales dont la loi "Notré" n'a pas prévu la dimension de l'organisation.

Le conseil syndical du Pôle Métropolitain Bourgogne – Sud Champagne – Portes de Paris a, par délibération du 30 novembre 2021, notifiée au Président de Troyes Champagne Métropole le 02 décembre 2021, approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ainsi que le projet de nouveaux statuts arrêtant, selon la clé de répartition statutaire, comme seule modification le nombre de conseillers supplémentaires titulaires à 5, portant ainsi le total à 24 répartis comme suit :

- 9 délégués titulaires représentant la communauté d'agglomération de "Troyes Champagne Métropole",
- 5 délégués titulaires représentant la Communauté d'Agglomération du "Grand Sénonais",
- 5 délégués titulaires représentant l'Agglomération de "Chaumont",

- 5 délégués titulaires représentant l'Agglomération de "L'Auxerrois"

Et, selon la même clé, les contributions de chaque membre à :

- Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole : 38%
- Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais : 21%
- Communauté d'Agglomération de Chaumont : 19%
- Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois : 22%

"En outre, la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole dispose de 6 délégués suppléants, et la communauté d'agglomération du Grand Sénonais, l'Agglomération de Chaumont ainsi que la communauté d'agglomération de l'Auxerrois disposent chacune de 4 délégués suppléants.

Par son adhésion au Pôle, l'Auxerrois porte à **200** le nombre de communes représentées pour **344 360 hbts**.

Sous réserve des dispositions propres aux pôles métropolitains, conformément au renvoi opéré par l'article L. 5731-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le pôle métropolitain est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes prévus à l'article L. 5711-1 (syndicats mixtes fermés) lorsqu'il ne comporte que des Établissements Publics de Coopération Intercommunale. Ce type de syndicat mixte est lui-même soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la partie V du C.G.C.T., en l'occurrence : Chapitre 1^{er}, dispositions communes aux EPCI et Chapitre 2, syndicats de communes.

Par voie de conséquence le processus d'adhésion se résume aux étapes suivantes :

- Délibération du Pôle Métropolitain sur l'Adhésion, projet de nouveaux statuts,
- Délibération de la communauté d'Agglomération de l'Auxerrois afin d'autoriser son Président à solliciter son adhésion au Pôle,
- Notification de la délibération du Pôle Métropolitain aux Présidents de chacun des EPCI membres,
- Délibérations concordantes de chacun des EPCI membres à la majorité qualifiée. Le conseil communautaire de chaque EPCI membre disposant d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable,
- Notification de ces délibérations par Troyes Champagne Métropole, siège de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la population est la plus importante, au représentant de l'Etat dans le département,
- Arrêté du représentant de l'Etat entérinant la modification statutaire,
- Désignation des 5 représentants Titulaires et de 4 délégués suppléants, par la communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois au Pôle Métropolitain Bourgogne – Sud champagne – Portes de Paris,**
- **D'approuver les nouveaux statuts prenant en compte, pour seule modification, l'adhésion de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, tels que repris en annexe,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte administratif ou juridique à intervenir, découlant de la présente décision.**